



Faits saillants du rapport financier 2018

En vertu de l'article 176.2.2 du *Code municipal du Québec*, je vous présente les faits saillants du rapport financier 2018. Ce rapport financier a été audité par la firme Raymond Chabot Grant Thornton et démontre un excédent non consolidé de 223 846 \$.

Cet excédent est attribuable, principalement, à des prévisions de dépenses concernant des bris d'aqueduc et d'égout qui n'ont pas eu lieu. De plus, nous avons pu dégager un surplus libre, c'est-à-dire non affecté de 148 982 \$. Cet excédent est attribuable, entre autres, par des revenus supplémentaires de taxation et de droits de mutation et par une gestion efficace des dépenses.

Voici quelques projets que nous avons réalisés, et pour lesquels, nous avons reçu, en partie, des subventions pour leurs réalisations en 2018 :

- Travaux subventionnés TECQ, réfection de pavage et drainage - 43^e Avenue et de la 41^e à la 46^e Rue;
- Achat de bollards de protection;
- Réhabilitation du ponceau sur la 13^e Avenue / piste cyclable;
- Achat d'un abri à l'écocentre;
- Achat de véhicules et d'appareils respiratoire pour le service de sécurité incendie.

Tous ces accomplissements font de 2018, une année somme toute « équilibrée ». Je tiens à souligner et remercier le travail de l'équipe municipale, la collaboration du Conseil municipal et le soutien des Calumet-Pointoises et Calumet-Pointois.

Sonia Fontaine
Mairesse